

PARC ORNITHOLOGIQUE

La pointe de l'Île l'Aumône, restée à l'état naturel, accueille depuis 1997 une réserve ornithologique de 27 hectares.



Zone humide à la flore remarquable, elle est un lieu unique en Île-de-France, labellisé Natura 2000. Un petit paradis qui abrite de nombreux oiseaux en migration : martins-pêcheurs, hérons, cormorans... et 130 espèces végétales recensées.

Parmi les oiseaux les plus rares, la locustelle tachetée, le bruant des roseaux, la rousserolle effarvate ou verderolle. Ils se découvrent à la lisière d'un sous-bois, au milieu d'un pré, ou encore au bord d'une mare. La promenade promet des vues exceptionnelles sur les berges de Seine et les coteaux du Vexin. Au bout du chemin, un observatoire permet d'observer la vie sauvage sur un plan d'eau préservé de toute incursion humaine.





RICHESSES NATURELLES DE L'ÎLE L'AUMÔNE

Le Parc Ornithologique est constitué d'habitats diversifiés : zones buissonnantes, prairies et zones humides, qui offrent nourriture et tranquillité à de nombreux animaux.

Deux parcours vous permettent de découvrir les richesses naturelles de l'île :

- un parcours bleu de 45min
- un parcours rouge d'1h30 environ

QUELQUES CONSEILS :

- > Prévoyez des bottes par temps humide
- > Restez sur les sentiers balisés
- > N'oubliez pas vos jumelles !

LA RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS

Sur la réserve Naturelle de l'Île Aumône, la circulation des véhicules et des cycles est interdite. La pêche, la chasse, ainsi que toutes activités portant atteinte de quelque manière que ce soit aux espèces animales et végétales sont interdites. Les promeneurs peuvent alors bénéficier de toutes les richesses naturelles du site.